

8. Domaines de compétences par thème  
8.9 – Culture

N° 65-2024

## DECISION DU MAIRE

### Signature d'un avenant au contrat de cession avec l'association ARTDIR

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,  
Vu l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération 13-2022 du 19 février 2022 portant élection du Maire,  
Vu la délibération 101-2022 du 14 décembre 2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire ou à son représentant en vertu de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'arrêté n° 376-2023 portant délégation de signature à Monsieur TIMON Julien en qualité de troisième adjoint en charge de la culture et du patrimoine,  
Vu la décision 234-2023 du 5 décembre 2023 décidant la signature d'un contrat de cession avec l'association ARTDIR domiciliée 1085 route de la Gare 31380 ROQUESERIERE pour l'installation interactive LA MACHINE au théâtre l'Eclat du 4 au 22 avril 2024 à l'occasion du festival LE NOOB pour un montant de 5.343,20 €.  
DECIDE de signer l'avenant n° 1 au contrat de cession pour le règlement d'un hébergement en défraiement le 20 avril pour un montant de 72,50 €.

Fait à PONT-AUDEMER le 16 mars 2024

Pour le Maire et par délégation,



  
Julien TIMON  
Troisième Maire-adjoint en charge  
De la culture et du patrimoine